

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.  
Aliénation d'un terrain  
au profit de M. THAU.

86.120

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

430 41 000 - 1000 1 - 11  
ROCHEFORT 43  
15.007.1984  
LE 17 OCT 1984 2213  
du 2-3-1982

X

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre  
le huit octobre à 17 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,  
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjointes.  
Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,  
GAUDIN  
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,  
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER  
REVOLAT " M. MARCONI  
PAPEAU " M. BIROLLEAU  
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MM. excusés : MM. BARBAT, BERNARD  
Absents : Mme SPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE

a été élue Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre  
de la Z.A.E.C.

./.

M. THAU Robert, 31 avenue du Bois 17200 ROYAN

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.200m<sup>2</sup> environ

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 30.07.84, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur  
Vu les plans des lieu et parcellaire  
Vu la promesse d'achat souscrite par M. THAU Robert

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. THAU Robert, 31 Avenue du Bois - 17200 ROYAN d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE DEUX CENTS METRES CARRES environ cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE MILLE QUATRE CENTS FRANCS (50.400F.) qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude Me DENAT -S.C.P.DUFOUR Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1984, chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,  
Adjoint Délégué,



R. DAUZIDOU.

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné M. THAU Robert  
31 Avenue du Bois à ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de  
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N°  
adresse Rue Denis Papin

pour une surface de 1.200m<sup>2</sup> environ (sous réserve du bornage)

Cette vente sera faite sous les charges et conditions  
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de CINQUANTE MILLE  
QUATRE CENTS FRANCS (sous réserve du bornage)  
décomposé ainsi qu'il suit : 42F. x 1.200m<sup>2</sup> = 50.400F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de  
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)  
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire  
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix  
précité sera automatiquement révisé par application de la formule  
suivante :

$$P = P_o \times \frac{BT01}{BT01_0} \text{ dans laquelle :}$$

P..... Prix révisé  
P<sub>o</sub>..... Prix d'origine convenu au jour de la  
signature de la promesse d'achat  
BT01<sub>o</sub>... dernier indice Bâtiment National tous corps  
d'état connu au jour de la signature de la  
promesse d'achat  
BT01 .... dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu  
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du  
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de  
la présente.

18 OCT. 1984

Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

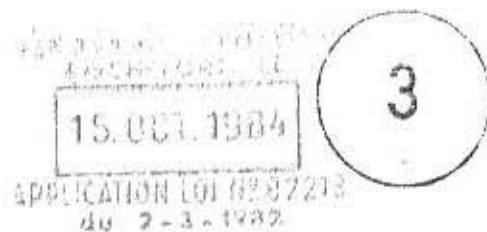


*[Signature]*

*Lu et approuvé pour la somme de 50.400 F  
(cinquante mille quatre cent francs)*

FAIT A ROYAN, le 30 JUILLET 1984.  
*[Signature]*

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)  
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. THAU  
Z.A.E.C.

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 8 OCTOBRE 1984

Pr le Maire,  
Adjoint Délégué,



*Sauzy*

LE 15 OCT 1984  
BOURNEVILLE, 11  
15.00.1984  
APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	en cours	Rue Denis Papin	1.200m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN

15.08.1984  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIBNATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE  
M. THAU  
Z.A.E.C.

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 8 OCTOBRE 1984

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*Thau*





1984 OCT 08 10 43 AM  
MAYOR'S OFFICE  
15.051.1984  
APPLICATION DU N° 87213  
du 2-3-1982

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. THAU  
Z.A.E.C.

PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 8 OCTOBRE 1984

Pr le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



*Thau*





Langlade

15.001 Langlade  
APPLICATION LOI N° 62213  
du 2-3-1982

Canal Principal du Marais

Derrière Le Pont

M. THAU

Rue Denis

La Grande Pièce

Rue Ampère

Rue Edouard

Besson

Bronly

Rue Louis

NORD

Bois de Belmont

La Robinière

Avenue

Chemin Privé

Terres de Bt